

Le F.A.I.B

Pour qui ?

Les **organisations communautaires de base** implantées dans le Gorgol, telles que les coopératives, les associations, les unions de coopératives, les ONG locales.

Pour quoi ?

Pour appuyer les organisations communautaires de base souhaitant **mettre en œuvre un microprojet à travers un cofinancement de proximité et un accompagnement technique** depuis le montage du microprojet jusqu'à sa réalisation effective.

Comment ?

Les organisations communautaires de base souhaitant mettre en œuvre un projet doivent adresser **un courrier au président du comité d'attribution du FAIB** expliquant brièvement son projet.

Un premier entretien permettra de savoir si le projet et l'organisation répondent aux critères d'éligibilité.

La procédure de demande de cofinancement est alors lancée avec l'équipe du GRDR Kaédi en partenariat avec les membres du comité d'attribution du FAIB

Renseignements

Cellule de Kaédi : Quartier Latin - Kaédi

Téléphone : + 222 533 50 45

Courriel : kaedi@grdr.org



Le concept du FAIB

- Un appui financier

Le FAIB est un outil financier de proximité visant à faciliter le développement des activités des organisations communautaires de base en cofinçant leurs microprojets.

- Un appui technique

Les actions financées par le FAIB constituent un terrain d'apprentissage, de formation, et de consolidation des compétences des organisations communautaires de base : ces dernières apprennent à monter un microprojet, à l'instruire et à gérer des fonds.

Partenaires techniques et financiers



Région
Centre



Ambassade
de France
en
Mauritanie



LES PRINCIPES DU FAIB

Méthode progressive décrite dans un cahier de procédures :

Les étapes pour obtenir le cofinancement et mettre en œuvre le microprojet sont décrites dans le cahier de procédures. Le respect de chaque étape permet d'accéder à la suivante.

Demande endogène :

La demande de cofinancement émane de l'organisation communautaire de base à partir de l'analyse de ses besoins.

Appui technique du GRDR

Le GRDR est en appui à l'organisation afin de l'aider à atteindre ses objectifs.

Comité d'attribution

L'examen et le choix des microprojets cofinancés sont effectués par le comité d'attribution composé de représentants locaux de la société civile impliqués dans le développement de la région du Gorgol.

Cofinancement

L'organisation communautaire de base doit apporter une partie du financement du microprojet en espèce et en nature. Sa participation est déterminée à partir du **code de financement** du FAIB.

Maîtrise d'ouvrage par l'organisation communautaire

L'organisation est à l'origine du microprojet et elle reste l'acteur central de son microprojet tout au long de la mise en œuvre.

Viabilité des organisations communautaires de Base

La demande doit être pertinente, par rapport aux priorités de développement et aux objectifs de l'organisation communautaire de base. Cette dernière doit présenter un minimum de viabilité : des objectifs définis, la réalisation d'activités communautaires, une organisation interne claire.

LES ÉTAPES DE LA PROCEDURE DU FAIB

